

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1081

présenté par
Mme Valentin

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 347 par la phrase suivante :

« Il doit être articulé avec une augmentation durable de l'enveloppe d'aide à l'investissement structurant des services départementaux d'incendie et de secours. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'aide à l'investissement est essentielle pour atténuer les inégalités territoriales. Ce renforcement de l'aide à l'investissement doit être articulé avec les pactes capacitaires, sans que l'un n'exclut l'autre, constituant dès lors une piste de coopération intéressante entre l'état et les départements.

Une relance de la dotation de soutien aux investissements structurants des services d'incendie et de secours s'avère aujourd'hui nécessaire.